

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E-mail : mairie@quebriac.fr

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 JUIN 2017

L'an **DEUX MIL DIX SEPT**, le **TRENTE JUIN** à **19H00**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 19 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Mmes MM. CHÂTEAUGIRON Armand, GAMBLIN Marie-Madeleine, DENOUAL Louis, LEBRETON Angélique, BOISSIER Patrick, BILLON Alain, CLOLUS Christine, BAUGUIL Aude, MARION Jérôme, JUHEL Chantal, BORDE Jacques, LEMAÎTRE Virginie, LAMARRE Eugène.

Absents excusés : M. OLLIVIER Alain, Mme GIFFARD Réjane.

Secrétaire de séance : Madame BAUGUIL Aude.

APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017 est validé par les membres du Conseil Municipal.

**PRESENTATION DU PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ET
MEDIATHEQUES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE**

En 2012, les élus communautaires ont décidé de doter la Communauté de communes d'une nouvelle compétence : « développement de la vie culturelle du territoire ».

A cet effet, a été reconnu d'intérêt communautaire : le « soutien et la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes n'interviendra ni sur les locaux, ni sur les collections, ni sur les personnels des bibliothèques du territoire.

Elle interviendra en revanche sur leur mise en réseau, qui consiste à concevoir puis soutenir des outils et démarches de mutualisation, afin d'amplifier les services auprès de la population.

Avant de se lancer dans la mise en œuvre du projet, la Communauté de communes a eu recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'établir une feuille de route, qui soit un véritable outil d'aide à la décision. L'étude a été décomposée en deux tranches :

1. Réalisation d'un diagnostic et élaboration d'un schéma de lecture public (tranche achevée en 2014) ;
2. Définition des modalités techniques pour l'aspect informatique de la mise en réseau et estimation approfondie des coûts (tranche réalisée en 2015).

Le diagnostic a pointé les enjeux d'une mise en réseau pour la Communauté de communes :

- Mettre en place un réseau informatique ;
- Elargir et rationaliser l'offre documentaire ;
- Construire et renforcer l'offre numérique ;
- Abonder les actions culturelles et éducatives sur le territoire ;
- Mettre en commun des compétences et des pratiques professionnelles ;
- Etendre la visibilité de chaque bibliothèque.

Pour ce faire, le schéma territorial de lecture publique propose quatre axes opérationnels :

- Un axe informatique (équipements, logiciel métier, site web) ;
- Un axe de services (circulation des documents et des usagers sur le réseau) ;
- Un axe d'animation culturelle (programmation concertée et itinérante) ;
- Un axe documentaire (documents physiques et dématérialisés, acquisitions concertées et offre complémentaire).

Les élus auront à se prononcer sur les options proposées par le comité de pilotage pour le fonctionnement du futur réseau. Une convention sera rédigée sur la base de ces choix et présentée pour validation en octobre 2017 par les conseils municipaux.

Les thématiques présentées au cours de la présente séance :

- INFORMATISATION : Equipement et fonctionnement du parc informatique.
- COLLECTIONS : Budget et politique d'acquisition.
- CIRCULATION DES DOCUMENTS : Transport des documents.
- TARIFICATION : Perception des recettes d'adhésion.
- ANIMATIONS CULTURELLES ET SERVICES NUMERIQUES.
- PERSONNEL.
- CONDITIONS D'ADHESION.

Après avoir entendu l'exposé de Sophie LE DRÉAU, bibliothécaire et membre du comité de pilotage communautaire, et après débat, le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'adhésion du projet communautaire « Mise en réseau des bibliothèques ».

30.06.17-DEL38 VOIRIE – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DE VOIRIE – PROGRAMME 2017

Monsieur Louis DENOUAL, adjoint au maire chargé de la voirie, présente les estimations des travaux de voirie que la commune de Québriac souhaite faire réaliser en 2017 par la Communauté de communes Bretagne Romantique (à la charge de la commune).

VOIRIE :

OBJET	MONTANT (TTC)
Modernisation parking Rue de la Rabine/Marpod Surface : 730 m ²	10 026,00 €
Fourniture et pose d'une barrière de sécurité à la Gerdaïs	1 056,00 €
Fourniture et pose d'un caniveau à la Ville au Bourg	1 080,00 €
TOTAL PROGRAMME INVESTISSEMENT VOIRIE 2017	12 162,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR :

- **DECIDE de réaliser en 2017 les travaux de voirie énumérés dans le tableau ci-dessus.**
- **DIT que ces travaux seront réalisés dans le cadre d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes Bretagne Romantique.**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat et toutes pièces se rapportant à cette décision.**

30.06.17-DEL39 BIENS COMMUNAUX – REBOISEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX 2017

La forêt communale de Québriac est touchée depuis 2010 par une attaque de Dendroctones sur les Epicéa de Sitka. Ceux-ci couvraient une surface de 41 hectares sur les 84 hectares du massif. L'exploitation de la totalité de ces boisements s'est imposée, au fil du constat des dégâts, depuis 2010. La commune s'est engagée à reconstituer sa forêt sur 7 ans (2013 – 2019).

Après 3 années de plantations, 15,7 hectares ont été reboisés ; environ 21 hectares restent à travailler.

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux 2017_Parcelles 6-7 (partie) : préparation de terrain avant reboisement, fourniture et mise en place des plants de Pin maritime, entretien pendant 3 années (2018-2019-2020), la commune a lancé un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée (article 27 du Code des Marchés Publics).

L'opération fait l'objet d'un seul lot d'une tranche ferme sur 3,52 hectares et d'une tranche conditionnelle de 2,99 hectares.

L'annonce et le dossier de consultation des entreprises pouvaient être téléchargés sur le site www.e-mégalisbretagne.org/ (date de mise en ligne 24/04/2017).

La date limite de remise des offres de prix était fixée au vendredi 9 juin 2017 (12 heures).

Les critères de jugement des offres ont été fixés au Règlement de Consultation comme suit :

- Prix : 60%
- Valeur technique : 40%

La commission communale « marchés » s'est réunie le vendredi 16 juin 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'analyse des offres, et en avoir délibéré, par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 abstentions :

- **DÉCIDE de réaliser les travaux de reboisement des parcelles 6-7 (tranche ferme 3,52 ha et tranche conditionnelle 2,99 ha) sur une surface totale de 6,51 hectares,**
- **ATTRIBUE le marché de travaux 2017 de reboisement de la Forêt communale à l'entreprise OCRE – ZA St Marc 56490 MOHON – , pour un montant de 24 937,26 €HT – 29 612,71 €TTC,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise adjudicataire ainsi que tous les documents y afférents.**

30.06.17-DEL40 FINANCES – TARIFS CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2017 – 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le bilan financier 2016 de la cantine scolaire,

Vu l'avis et la proposition de la Commission Ecole en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, décide de fixer les tarifs de la cantine scolaire comme suit :

	ANNÉE SCOLAIRE 2016 – 2017 (RAPPEL)	ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018
REPAS ENFANT	3,50 €	3,50 €
REPAS ADULTE	4,40 €	4,50 €

Les tarifs seront appliqués à compter du 4 septembre 2017 et la présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier (Centre des Finances Publiques de Tinténiac).

30.06.17-DEL41 FINANCES – TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE ANNEE 2017 – 2018

Le Conseil Municipal,

Vu le bilan financier 2016 de la garderie périscolaire,

Vu l'avis et la proposition de la Commission Ecole en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, décide de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

	HORAIRES D'OUVERTURE	ANNÉE SCOLAIRE 2016 – 2017 (RAPPEL)	ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018
MATIN	7.30 – 8.30	0,95 €/demi-heure	0,95 €/demi-heure
SOIR	16.45 – 19.00	0,95 €/demi-heure	0,95 €/demi-heure
MERCREDI MIDI	12.00 – 13.00	0,95 €/demi-heure	0,95 €/demi-heure

Les tarifs seront appliqués à compter du 4 septembre 2017 et la présente délibération sera notifiée à M. le Trésorier (Centre des Finances Publiques de Tinténac).

30.06.17-DEL42 URBANISME – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PROPRIÉTÉ REIBEL_7 RUE DE LA BASSE VILLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 10/06/2017 de Maître Régis PANSART, notaire, 27ter Rue de l'Hôpital 22630 EVRAN, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 7 Rue de la Basse Ville à QUÉBRIAC, cadastré E n° 838 comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 984 m², appartenant à M. et Mme Benoît REIBEL.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de prémption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 VOIX POUR, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de prémption sur le bien précité.

30.06.17-DEL43 FINANCES – ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014 POUR UN MONTANT DE 171,24 EUROS

Sur proposition de M. le Trésorier de Tinténac par courrier explicatif du 2 mars 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 Voix POUR,

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

EXERCICE 2012

- n°R-293-55 d'un montant de 1,42 €
- n°R-188-56 d'un montant de 52,80 €
- n°R-156-59 d'un montant de 7,72 €

EXERCICE 2013

- n°R-5-31 d'un montant de 3,80 €
- n°R-57-34 d'un montant de 9,50 €
- n°R-56-56 d'un montant de 36,30 €
- n°R-4-57 d'un montant de 49,50 €

EXERCICE 2014

- n°R-167-112 d'un montant de 10,20 €

Motif de la présentation d'admission en non-valeur : surendettement et décision judiciaire d'effacement de la dette.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 171,24 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses (article d'imputation : 6541) au budget de l'exercice en cours de la commune.

30.06.17-DEL44 VIE LOCALE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2017 AU PROFIT DU CERCLE ILLE ET RANCE DE QUEBRIAC

Le Cercle Ille et Rance de Québriac est une association qui propose des activités de danse, de coutures et de broderie et qui a à cœur de mettre en valeur la tradition Bretonne.

L'association sollicite le Conseil Municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la mise en œuvre d'un projet de confection de costumes traditionnels du terroir – signe fort de reconnaissance du groupe.

Vu l'avis favorable de la commission Vie locale et Associative,

Vu le budget prévisionnel présenté par l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix POUR :

- **Décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200,00 € au profit de l'association « Le Cercle Ille et Rance » à l'occasion de son projet de confection de costumes.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » du budget communal 2017.**

30.06.17-DEL45 BÂTIMENTS COMMUNAUX – INSTALLATION D'UNE SOLUTION INTRUSION FILAIRE DANS LES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au vol commis dans les locaux du Groupe Scolaire en novembre 2016, il convient de prévoir l'installation d'une solution intrusion filaire afin de sécuriser les locaux.

Après étude de différentes solutions, la société ACTIVEILLE (Télésécurité Loire Bretagne) a été déterminée comme la mieux disante pour la mise en place d'une solution intrusion filaire.

Le devis de vente et d'installation MCG17319_14320 du 22 mars 2017 s'élève à 3 938,60 € HT soit 4 726,32 € TTC.

Le coût mensuel de l'abonnement de télésurveillance est de 21,90 € HT soit 26,39 € TTC.

L'abonnement de télésurveillance comprend :

- la gestion du bon fonctionnement du système de transmission (test une fois par 24 heures) ;
- la gestion du défaut secteur, batterie, pile ... ;
- la gestion de l'autoprotection ;
- la gestion des informations d'alarme intrusion, interphonie, prise vidéo ou contre appel et identification des zones déclenchées ;
- l'application des consignes prédéfinies ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR :

- **APPROUVE** le devis de la société ACTIVEILLE (Télésécurité Loire Bretagne) pour un montant de 3 938,60 € HT soit 4 726,32 € TTC.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget communal.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier et notamment le contrat d'abonnement de télésurveillance.

30.06.17-DEL46 URBANISME – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PROPRIÉTÉ BRIAND-DENAIS_ 20 RUE DU COURTIL NOË

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu le 23/06/2017 de Maître Jacky BODIC, notaire, 4 Rue des Forges 35630 HEDE-BAZOUGES, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A) un bien sis 20 Rue du Courtil Noë à QUÉBRIAC, cadastré AH n° 418 comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'une surface totale de 443 m², appartenant à M. et Mme BRIAND Alexandre et DENAIS Isabelle.

Ce bien inclus dans la limite du Droit de Prémption Urbain (DPU) créé par délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2007 est soumis au droit de préemption au bénéfice de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 VOIX POUR, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien précité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'appel d'offres lancé pour l'attribution d'une mission d'études et de maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la halte-garderie (avril 2017) est déclaré infructueux. Un nouveau dossier va être constitué en juillet 2017.
- Informations sur les projets de transferts de compétences à la Communauté de Communes Bretagne Romantique :
 - Voirie (investissement)
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
 - Assainissement collectif

- Présentation du coût définitif de la construction des vestiaires sportifs :

COMMUNE DE QUEBRIAC -								
Dépenses - Opération 48 - VESTIAIRES SPORTIFS								
Article	Opération	Date	Année	N° Piece	N° Bordereau	Tiers	Objet	Total TTC
2315	48	12/12/2016	2016	1142	149	SA COUGNAUD CONSTRUCTION	ACQUISITION VESTIAIRES SPORTIFS	96 231,73
2315	48	18/01/2017	2017	37	6	ENTREPRISE DUHAMELLE CLAUDE	TERRASSEMENT	3 506,28
2315	48	18/01/2017	2017	38	6	ENTREPRISE QUERE JOËL	PLOMBERIE	696,98
2315	48	14/02/2017	2017	119	14	SARL LEBRETON ELECTRICITE	ELECTRICITE	809,88
60633	Fonctionnement	31/12/2016	2016	1222	155	SAS BRETAGNE MATERIAUX	MATERIAUX VESTIAIRES SPORTIFS	481,36
6068	Fonctionnement	24/01/2017	2017	65	8	SAS BRETAGNE MATERIAUX	MATERIAUX VESTIAIRES SPORTIFS	2 256,74
61521	Fonctionnement	10/02/2017	2017	89	11	ENTREPRISE DUHAMELLE CLAUDE	EVACUATION TERRE VESTIAIRES SPORTIFS	333,00
61521	Fonctionnement	14/02/2017	2017	122	15	ENTREPRISE DUHAMELLE CLAUDE	MURETS VESTIAIRES SPORTIFS	390,00
6068	Fonctionnement	09/03/2017	2017	170	19	SAS BRETAGNE MATERIAUX	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	654,70
6068	Fonctionnement	20/03/2017	2017	209	22	BEAUPLET LANGUILLE	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	605,60
61521	Fonctionnement	14/04/2017	2017	284	32	ENTREPRISE DUHAMELLE CLAUDE	EVACUATION TERRE VESTIAIRES SPORTIFS	195,00
60633	Fonctionnement	10/05/2017	2017	350	34	MARC SA ENVIRONNEMENT	FOURNITURE DE VOIRIE VESTIAIRES SPORTIFS	493,22
615231	Fonctionnement	23/05/2017	2017	415	41	MARC SA ENVIRONNEMENT	FOURNITURE DE VOIRIE VESTIAIRES SPORTIFS	276,86
							TOTAL	106 931,35
TOTAL INVESTISSEMENT :			101 244,87					
TOTAL FONCTIONNEMENT :			5 686,48					

Armand CHÂTEAUGIRON, maire de Québriac

